

## AVIS PUBLIC

### VILLE DE MONTRÉAL

#### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que, lors de sa séance du conseil d'arrondissement du **lundi 8 juin 2026 à 19 h 00**, laquelle sera tenue au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au **1650, rue Saint-Zotique Est**, en la Ville de Montréal, les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Une demande d'autorisation d'usage conditionnel visant à exercer l'usage « **épicerie** » pour la suite commerciale existante au rez-de-chaussée du bâtiment situé au **1650, rue Saint-Zotique Est**. Le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1266079002]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à [leandre.campeau-levesque@montreal.ca](mailto:leandre.campeau-levesque@montreal.ca) en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 22 mai 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

#### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 22 mai 2026, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 22 mai 2026.

Secrétaire d'arrondissement